

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 0
Présents : 12

DATE DE CONVOCATION

28/08/2025

DATE D'AFFICHAGE

10/09/2025

Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière
LAINE Michèle, Maire déléguée du Mesnil Drey
PIETTE Pascale, SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,
BIDOT Hélène, MOULIN Jacky, ANELLI Franck, BENSET Jocelyne, DURAND
Alexandre
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent(s) excusés : Stéphanie LE CORFEC, Franck ANELLI, Alexandre DURAND et
Stéphanie TIROT (arrivée à 20h35)

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mikaël SEBIRE

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal**
- **Budget communal : décision modificative budgétaire**
- **Assainissement collectif : rapport annuel 2024**
- **Ressources humaines :**
 - **Autorisations d'absences**
 - **Création de poste : accroissement temporaire activité**
 - **Création poste de vacataire ALSH**
- **Travaux de voirie :**
 - **Subvention travaux de la Rue Beausoleil**
 - **Convention maîtrise d'ouvrage – Délégation**
 - **Subvention**
- **Modification du règlement du lotissement du Jardin de la Prieurée**
- **Devis réfection Mur du Cimetière Le Mesnil Drey**
- **Ecole : Devis SOS EDUC**
- **Questions diverses**

2025.09.60 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2025

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 2 juillet 2025 a été transmis aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'approuver le compte rendu de la séance du 2 juillet 2025 sans observations**

2025.09.61 – BUDGET COMMUNAL : Modification budgétaire n°2

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au sein du budget communal pour équilibrer les comptes suivants :

- En Investissement :

Articles	Désignation	Recettes	Dépenses
16	Emprunts et dettes		
1641/16			79 800.00 €
16411/16		79 800.00 €	
20	Immobilisations incorporelles		
203/20		57 706.00 €	
21	Immobilisations corporelles		
2152/21			20 000.00 €
21538/21			32 000.00 €
2158/21			2 658.00 €
2181/21			3 000.00 €
2183/21			3 150.00 €
2184/21		3 102.00 €	
TOTAL		140 608.00 €	140 608.00 €

- En Fonctionnement :

Articles	Désignation	Recettes	Dépenses
11	Charges à caractère général		
60632/011			2 000.00 €
615221/011			32 500.00 €
6161/011		800.00 €	
6168/011			2 000.00 €
6283/011			1 800.00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés		
6218/012			500.00 €
65	Autres charges de gestion courante		
65748/65		100.00 €	
658/65			100.00 €
66	Charges financières		
6688/66			1 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante		
75888/75		39 000.00 €	
TOTAL		39 900.00 €	39 900.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le projet présenté.

Arrivée de Stéphanie TIROT

2025.09.62 – BUDGET COMMUNAL : Modification budgétaire n°3

Compte tenu de la régularisation de la TVA sur les travaux de la cellule commerciale, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au sein du budget communal pour équilibrer les comptes suivants en investissement :

Articles	Désignation	Recettes	Dépenses
20	Immobilisations incorporelles		
203/20		135 190.24 €	112 658.53 €
21	Immobilisations corporelles		
2131/21			156 683,16 €
2132/21		888 779.23 €	756 369.36 €
2157/21		1 067.88 €	889.90 €
2184/21		9 381.59 €	7 817.99 €
TOTAL		1 034 418.94 €	1 034 418,94 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le projet présenté.

2025.09.63 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport Annuel 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel permet d'informer les usagers du service.

Après la présentation de ce rapport, par Mme Florence GOUJAT, maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2024.

2025.09.64 – RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Après l'avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion de la Manche en date du 22 mai 2025, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet retenu :

Nature des autorisations	Justificatifs demandés	Nombre de jours
Mariage ou conclusion d'un PACS de l'enfant de l'agent ou de l'enfant de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS	Bulletin de mariage ou attestation de conclusion d'un PACS	1
Soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde : - Enfant âgé de 16 ans au plus - Enfant handicapé sans limite d'âge	Certificat médical	3
Décès d'un frère ou d'une sœur de l'agent	Bulletin de décès	3

Décès du père, de la mère, du beau-père ou de la belle-mère de l'agent	Bulletin de décès	3 jours pour le père ou la mère <i>1 jour pour le beau-père ou la belle-mère</i> 1 jour pour un grand-parent
Décès du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS de l'agent	Bulletin de décès	5
Décès : - d'un enfant de moins de 25 ans - d'une personne de moins de 25 ans dont l'agent a la charge affective et permanente - d'un enfant, quel que soit son âge, s'il était lui-même parent	Bulletin de décès	5
Décès d'un enfant de plus de 25 ans, s'il n'était par lui-même parent	Bulletin de décès	5
Annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant de l'agent	Certificat médical	5
Chaque arrivée chez l'agent d'un enfant placé en vue de son adoption	Justificatif de l'organisme de placement	3
Chaque naissance pour le père et, le cas échéant, le conjoint ou le concubin de la mère ou la personne liée à elle par un PACS	Acte de naissance de l'enfant	3
Mariage ou conclusion d'un PACS de l'agent	Bulletin de mariage ou attestation de conclusion d'un PACS	4

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le projet présenté.

2025.09.65 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de retards de gestion et de classement accumulés en secrétariat de mairie suite des absences pour maladie récurrentes,

Le maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps non complet, soit 16h/35h, pour effectuer des tâches simples de secrétariat : réponse à des courriers et mails, classement, tri, actes de base, accueil du public si nécessaire, à compter du 1 octobre 2025.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

Les candidats devront justifier de références professionnelles en secrétariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

2025.09.66 – RESSOURCES HUMAINES - CREATION POSTE DE VACATAIRE ALSH

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, pour assurer le taux d'encadrement de l'ALSH.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.**
- **de charger madame le maire, Florence GOUJAT, à procéder au recrutement.**
- **de spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de la collectivité.**
- **la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, est fixée à 13€/heure**
- **inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours**

2025.09.67 – CONVENTION MAÎTRISE D'OUVRAGE – DELEGATION – RUE BEAUSOLEIL

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Rue Beausoleil à Folligny d'un montant de :

- 98 524 € HT (travaux)
- 6 896,68 € HT (études)
- 7 379,45 € HT (Maîtrise d'ouvrage)

Total de l'estimation : 112 800,13 € HT soit 135 360.14 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame le maire à signer la convention de délégation**
- **Donnent pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet.**

2025.09.68 – SUBVENTION TRAVAUX DE LA RUE BEAUSOLEIL – DSIL

Mme le maire présente le coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement de la rue Beausoleil à Folligny afin de maintenir l'activité, d'un montant de :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	98 524,00 € HT	DSIL	41 400,06 € HT
Etudes	6 896,68 € HT	Amendes de police	33 840,04 € HT
Maîtrise d'ouvrage	7 379,45 € HT	Fonds de concours GTM	15 000,00 € HT
		Autofinancement	22 560,03 € HT
TOTAL	112 800,13 € HT	TOTAL	112 800,13 € HT

Il est possible de déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuvé le plan de financement présentés
- Sollicitent une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Donnent pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures sur ce dossier et signer tous les documents nécessaires.

2025.09.69 – SUBVENTION TRAVAUX DE LA RUE BEAUSOLEIL – Fonds de concours GTM

Mme le maire présente le coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement de la rue Beausoleil à Folligny afin de maintenir l'activité, d'un montant de :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	98 524,00 € HT	DSIL	41 400,06 € HT
Etudes	6 896,68 € HT	Amendes de police	33 840,04 € HT
Maîtrise d'ouvrage	7 379,45 € HT	Fonds de concours GTM	15 000,00 € HT
		Autofinancement	22 560,03 € HT
TOTAL	112 800,13 € HT	TOTAL	112 800,13 € HT

Il est possible de déposer un dossier de subvention à GTM au titre du Fonds de concours.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuvé le plan de financement présentés
- Sollicitent une subvention au titre du Fonds de Concours
- Donnent pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures sur ce dossier et signer tous les documents nécessaires.

2025.09.70 – SUBVENTION TRAVAUX DE LA RUE BEAUSOLEIL – Amendes de police

Mme le maire présente le coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement de la rue Beausoleil à Folligny afin de maintenir l'activité, d'un montant de :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	98 524,00 € HT	DSIL	41 400,06 € HT
Etudes	6 896,68 € HT	Amendes de police	33 840,04 € HT
Maîtrise d'ouvrage	7 379,45 € HT	Fonds de concours GTM	15 000,00 € HT
		Autofinancement	22 560,03 € HT
TOTAL	112 800,13 € HT	TOTAL	112 800,13 € HT

Il est possible de déposer un dossier de subvention au titre des Amendes de police :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuvé le plan de financement présentés
- Sollicitent une subvention au titre des Amendes de police
- Donnent pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures sur ce dossier et signer tous les documents nécessaires.

2025.09.71 – LOTISSEMENT DU JARDIN DE LA PRIEUREE

Mme le maire présente une demande de dérogation au règlement du lotissement du Jardin de la Prieurée, concernant les espaces non-clos de l'article 3 et de l'article 12.

Tout en préservant la sécurité des citoyens et des usagers de la route, l'accès à la parcelle et le stationnement des véhicules n'est plus soumis à un espace non-clos de 5m par 5m. Les clôtures et le portail peuvent être installés en limite de propriété.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'autoriser les propriétaires des parcelles du lotissement du Jardin de la Prieurée à déroger au règlement comme expliqué ci-dessus.**

2025.09.72 – DEVIS MUR DU CIMETIERE DE LE MESNIL DREY

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de prestations pour la réfection du mur du cimetière du Mesnil Drey :

1. L'entreprise LEMPEREUR : 14 398,44 € TTC soit 11 973,70 € HT
2. Arnaud HUET : 7 596.00 € TTC soit 6 330.00 € HT avec 3SM : 3 920 € HT (clôture) et 3 992 € HT (couvertine alu) soit un total de 17 242 € HT (20 690.40 € TTC)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'accepter le devis de l'entreprise LEMPEREUR**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour un montant de 11 973,70 € TTC.**

2025.09.73 – DEVIS PRESTATIONS SOS EDUC

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de prestations de SOS EDUC (intervention d'un animateur sportif au sein de l'école) pour la période de septembre 2025 à juin 2026 :

- Devis pour 3 heures/12 semaines : 1 152.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer et valider le devis proposé**

QUESTIONS DIVERSES

- **RENTREE SCOLAIRE :**

123 élèves sur le RPI BEAUCHAMPS FOLLIGNY
Dont 78 à Folligny.

Les enseignants : TPS et PS : 27 élèves - Mr Suzanne (directeur) avec Eugénie TRUBLET (ATSEM)
MS et GS : 28 élèves - Mme Lebasnier avec Sébastien SOREL (ATSEM)
CP – CE1 : 23 élèves - Mme Guidecocq
CE1 CE2 : Mme Lemoine
CM1 CM2 : Mme Dupont

- **BUDGET :** Le trésorier viendra faire une présentation de notre budget au mois d'Octobre.

- **PROJET : EDURENOV**

Comme évoqué lors du dernier conseil, le programme EDURENOV, porté par la Banque des Territoires pour des projets de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Nous avons rempli le dossier, 10 000 communes en France sont sélectionnées et Folligny est éligible.

A noter que les études sont entièrement gratuites et prises en charge par la Banque des Territoires.

Ces études permettront d'avoir deux scénarios techniques et financiers afin que l'on puisse décider de l'avenir de ces bâtiments (rénovation énergétique ou reconstruction).

- **PROJET BOULANGERIE :**

Nous avons reçu l'ensemble des partenaires possibles, afin de trouver le meilleur montage opérationnel et financier pour réhabiliter l'ensemble du bâtiment.

Pour mémoire : La Foncière de Normandie se charge de la partie commerce (étude et travaux)

Les bailleurs sociaux pour la partie logement – La Rance et Manche Habitat, qui doivent nous donner réponse d'ici la fin du mois pour la poursuite du projet.

L'EPFN (Etablissement Public foncier de Normandie) a financé l'achat du bien.

- **Journal Communal :** Distribution fin septembre.

- **Repas des aînés : Invitations à distribuer**

Thème : disco

Préparation de la salle : vendredi 18h30 – Mickaël, Jacky, Pascale, Georges, Florence et Michelle

Abs le dimanche : Jacky, Antoine, Sylvie et Jocelyne

Michelle LAINE propose d'offrir des stylos logotés avec les noms des communes.

- **Vente de l'ancien bar, 28 Rue de la Libération 50320 Folligny :** La signature est effective.

- **SENSIBILIS'haie :**

La fédération des chasseurs propose aux communes des plantations de haie. Le conseil ne souhaite pas participer puisque GTM propose également de replanter des haies.

- **GTM – l'association du SAG a repris ses activités.**

L'assemblée générale aura lieu le 15 octobre (date à confirmer) 20 heures à l'espace du bocage.

Principaux ateliers : Gym Equilibre, Mémoire, Visites sourires (recherche des bénévoles)

- **Vœux du maire le 11/01/2026 à 17h.**

- **Repas entre les élus avec les conjoints le vendredi le 9/01/2026 à 20h.**

- **La Beslière :**

- Mme Sylvie TETREL souhaite planter des fleurs ou arbustes près de l'église et demander un devis à Guillaume HALLAIS pour ajouter de la terre et effectué les bordures.
- Changer une tôle sur les WC
- La lumière solaire de l'abris de bus a été volée. Mme Sylvie TETREL est chargée de la remplacer

- **Le Mesnil Drey :**

- Zone 30 km/h, Rue du village TETREL au Mesnil Drey : Attente de panneaux manquants

- **M. HARASSE souhaite inscrire un cerisier au titre des arbres « remarquable »** - Pascale, David et Florence sont chargés de suivre ce dossier.

Fin de séance à 21h48.

LISTE DES DELIBERATIONS
Conseil municipal de Folligny
Mercredi 03 septembre 2025 à 20h30

N°	Objet	Décision
2025.09.60	Approbation du compte rendu de la réunion du 02 juillet 2025	Favorable
2025.09.61	Budget communal : modification budgétaire n°2	Favorable
2025.09.62	Budget communal : modification budgétaire n°3	Favorable
2025.09.63	RQPS 2024	Favorable
2025.09.64	Autorisations d'absences	Favorable
2025.09.65	Création de poste : accroissement temporaire d'activité	Favorable
2025.09.66	Création poste de vacataire ALSH	Favorable
2025.09.67	Convention maîtrise d'ouvrage – Délégation – Rue Beausoleil	Favorable
2025.09.68	Subvention travaux de la Rue Beausoleil – DERT/DSIL	Favorable
2025.09.69	Subvention travaux de la Rue Beausoleil – GTM	Favorable
2025.09.70	Subvention travaux de la Rue Beausoleil – Amende de police	Favorable
2025.09.71	Règlement du Lotissement du Jardin de la Prieurée	Favorable
2025.09.72	Mur cimetière	Favorable
2025.09.73	Devis prestations SOS EDUC	Favorable

Le secrétaire de séance Mickaël SEBIRE	Le maire Florence GOIJAT